

SESSION 2022

**AGRÉGATION
CONCOURS INTERNE
ET CAER**

Section : ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

DISSERTATION OU COMMENTAIRE

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

« De même que le professeur de littérature n'a pas pour fonction de former des écrivains, ni le professeur de musique celle de virtuoses, le professeur d'éducation physique n'a pas pour rôle de produire des champions. Ils ont pour mission d'introduire aux acquis culturels. Ils interviennent dans le cadre de l'éducation. (...) »

Vous commenterez cette citation de Bernard Jeu au regard des enjeux de la discipline EPS de 1967 à 2021.

Bernard Jeu, « Analyse du sport », 1987, Paris, PUF p.181